

Financement de la contribution anticipée de recyclage

En adhérant à SENS eRecycling, vous devenez partenaire SENS à part entière et soutenez ainsi sur une base volontaire notre système de reprise présent dans toute la Suisse. Ce système offre aux consommateurs un moyen simple d'éliminer leurs appareils électriques usagés et de les recycler dans les règles de l'art. Vous jouez ainsi un rôle actif dans la protection de l'environnement. Le système de reprise déployé dans toute la Suisse est financé par la contribution anticipée de recyclage (CAR).

Base légale OREA

L'OREA est l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques. Comme visé dans l'OREA, la loi prévoit que toutes les entreprises qui fabriquent, commercialisent ou vendent des appareils électriques et électroniques sont obligées de reprendre gratuitement les appareils usagés et de les soumettre à un eRecycling dans les règles de l'art. Les consommateurs ont l'obligation de rapporter les appareils usagés chez un commerçant spécialisé ou à un centre de collecte en vue de leur recyclage.

L'OREA a été révisée le 1^{er} janvier 2022 et son champ d'application a été élargi. Désormais, toutes les entreprises qui fabriquent, importent ou mettent en vente des appareils électriques doivent pouvoir démontrer qu'ils disposent d'un système de recyclage en boucle fermée lors d'un contrôle par la CT de l'Office fédéral de l'environnement. Les entreprises qui ne sont pas affiliées à un système de reprise comme SENS eRecycling ont la possibilité de conclure un contrat direct avec une entreprise de recyclage. Elles doivent alors être en mesure de garantir et de prouver que tous les appareils vendus qui sont par la suite recyclés sont éliminés exclusivement par l'entreprise de recyclage en question.

Contribution anticipée de recyclage (CAR)

Grâce à la taxe anticipée de recyclage (CAR), le financement de la valorisation des appareils électriques et électroniques est assuré.

Le fabricant/l'importateur ou le commerçant prélève la CAR sur ses produits en la facturant aux consommateurs, qui supportent ainsi le coût de l'élimination au moment de l'achat de l'appareil électrique. Ils bénéficient ainsi d'un maximum de commodité. En effet, avec plus de 750 centres de collecte et plus de 1'200 points de reprise chez les commerçants spécialisés, nous proposons un réseau de points de restitution particulièrement dense.

Le montant de la taxe CAR dépend du type d'appareil et de son poids. Les tarifs CAR sont réévalués et adaptés chaque année par la commission CAR.

Comment le système fonctionne-t-il?

Êtes-vous fabricant ou importateur?

- En qualité de fabricant ou d'importateur adhérent, vous payez la CAR sur vos produits et vous la refacturez aux commerçants.
- Le commerçant vous verse la CAR.
- Sur notre portail en ligne, vous déclarez la quantité d'appareils électriques vendus ainsi que la CAR perçue, et nous vous délivrons une facture correspondante.
- Ces recettes sont reversées dans les fonds SENS, lesquels servent ensuite à financer le recyclage.

Êtes-vous revendeur d'appareils électriques?

- En qualité de commerçant adhérent, vous payez la CAR sur vos produits et la refacturez aux consommateurs.
- Les consommateurs vous versent la CAR au moment de l'achat de l'appareil.
- Le coût de la CAR est donc supporté par le consommateur. Pour le commerçant, il s'agit d'une opération à somme nulle.

Êtes-vous consommateur?

- Grâce à la CAR, l'élimination d'un appareil électrique est déjà incluse dans le prix d'achat.
- Les consommateurs peuvent ainsi rapporter leurs appareils électriques dans tous les points de vente concernés ou dans l'un des 750 centres de collecte SENS que l'on trouve dans toute la Suisse.
- Les consommateurs ont la certitude que les produits usagés seront recyclés dans les règles de l'art et dans le respect de l'environnement.

Contact

SENS eRecycling

Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich
 +41 43 255 20 00, info@sens.ch
 www.eRecycling.ch

SENS eRecycling

En tant qu'experte de la valorisation durable des appareils électriques et électroniques usagés dans et autour de la maison ainsi que des luminaires, des sources lumineuses, des systèmes photovoltaïques et des batteries utilisés dans les véhicules et dans l'industrie, la Fondation SENS contribue de manière décisive à la définition de nouvelles normes d'avenir en matière d'eRecycling. En préservant les ressources, elle contribue de manière importante à la protection de l'environnement.

